



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter MAI 2016

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et
son bassin versant et de l'environnement en général

Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

Pour un plan de gestion ambitieux

De nombreuses réunions ont lieu afin d'élaborer le Plan de Gestion, réunions auxquelles participent plusieurs membres du Conseil d'Administration de notre association.

Ils retrouvent autour de la table des scientifiques, des usagers du Bassin, professionnels, plaisanciers, etc...Un scientifique, Jean Marie Froidefond, administrateur de la SEPANSO, a travaillé sur le sujet avec des associations de la CEBA, Coordination Environnement, mais son travail peut être complété par vos idées. Vous pouvez consulter sur notre site internet ce document d'analyse et de synthèse portant sur les impacts des activités humaines sur le Bassin d'Arcachon et la recherche de moyens d'y remédier.

Les impacts des activités humaines sont principalement:

- - Le réchauffement climatique dû principalement au CO2 (véhicules, chauffage...);
- - les particules et autres gaz d'échappement des véhicules dans l'atmosphère (particules, NOX..);
- - les eaux usées plus ou moins traitées déversées au wharf de La Salie ;
- - les lixiviats issues des anciennes décharges (CET d'Audenge et autres décharges, ...)
- - les biocides des antifoulings (absence d'aires de carénage adaptées)
- - les hydrocarbures des moteurs hors bord (absence de contrôle et vitesses excessives) et des moteurs des voitures;
- - certaines crèmes solaires ;
- - le ruissellement des eaux pluviales (lessivage de polluants) ;
- - les pesticides ou biocides (surfaces agricoles, surfaces communales et privées);
- - Les engrais agricoles et autres
- - les dragages des ports et des chenaux (enfouissement, remise en suspension de polluants); Les réensablements des plages
- - les aménagements sur les prés salés ;
- - les pollutions sonores (jets skis, motonautisme, routes côtières, avions..)
- - les pollutions lumineuses (éclairage public et/ou privé)
- - l'absence de végétaux (artificialisation des sols) provoquant une érosion des sols ;
- - les macro déchets et les micros déchets (bouteilles plastiques, pneus, canettes,...)
- - les micropolluants (substances pharmaceutiques, détergents, ...)
- - l'élevage des coquillages (ostréiculture, dont l'implantation d'huitres triploïdes et la multiplication des échanges entre bassins ostréicoles) etc...

Le document complet de Jean Marie Froidefond, pour un plan de gestion ambitieux pour le Bassin d'Arcachon est ici: <http://www.ecocitoyensdubassinardachon.org/pages/parc-naturel-marin-etat-des-lieux.html>

DRAGAGES PORTUAIRES

La réglementation concernant les dragages, le stockage et la valorisation des sédiments évolue tout le temps. Tout d'abord, il ne faut pas confondre les sédiments qui obstruent un chenal et les sédiments qui stagnent dans un port depuis plusieurs années, voire pour le port de Fontainevieille à Taussat: 45 ans!

Les chenaux, en particulier dans le Nord Bassin où les herbiers qui tenaient la vase ont complètement disparu, reçoivent des particules en suspension apportées par les courants. C'est un dépôt de vase fluente mélangée au sable.

Dans les ports, les sédiments accumulés sont pollués par les hydrocarbures, les métaux lourds et les peintures anti-salissures appelées antifouling. Ces peintures biocides ont connu plusieurs générations de molécules, interdites, puis remplacées, de nouveau interdites puis remplacées par de nouvelles molécules etc... Dans le port de Fontainevieille, on trouve encore du TBT, produit interdit depuis les années 80 car il affectait les élevages d'huîtres et les colonies de moules et de coquilles St Jacques. Le TBT fut remplacé par le Diuron, puis l'Irgarol, etc.. sans oublier le cuivre, qui révélèrent leur toxicité pour les organismes aquatiques.

Il n'est donc pas question de remettre dans le milieu naturel, de réutiliser ou de valoriser ces sédiments portuaires sans les analyser et les traiter. Une plateforme de traitement existe au Teich, une autre est prévue à Arès, près de Querquillas.

Il ne faut pas confondre:

- Bassin de décantation: lieu où la vase mêlée d'eau se décante, s'assèche.
- Bassin de stockage: lieu où l'on stocke les vases portuaires asséchées en attendant de les traiter. Ce sont des installations réglementées surveillées par l'Etat (la DREAL) appelées des ICPE, c'est à dire Installations Classées Pour l'Environnement) Exemple: bassin des Quinconces à Andernos, bassin de Titoune à Lanton, bassin d'Audenge,...
- Plateforme de traitement des vases portuaires: ICPE aussi. Exemple SOVASOL au Teich

Quelle est la meilleure technique de dragage?

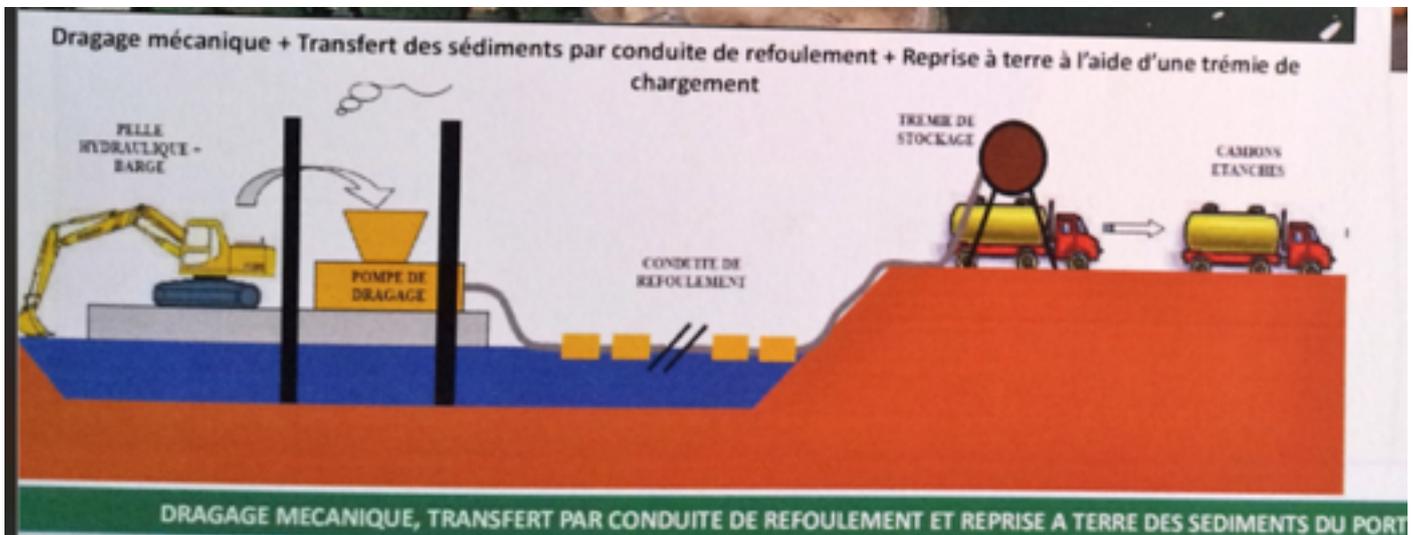
- Celle où toutes les phases se font sur place, ce qui évite les nombreuses rotations de camion
- Celle où la vase polluée est extraite sans être remise en contact avec les eaux du Bassin ou le milieu naturel terrestre

La technique 1 de dragage la plus propre consiste à utiliser une drague hydraulique qui aspire les sédiments et les envoie par canalisation vers un bassin de décantation proche. Les vases une fois décantées, l'eau "propre" évacuée vers le Bassin, transport par camions étanches vers un bassin de stockage. C'est la technique qui a été utilisée pour draguer le Vieux Port de Taussat.



L'autre technique, la 2, c'est le dragage mécanique. Lorsqu'on n'a pas ou ne peut pas faire de bassin de décantation, la solution consiste à fermer l'entrée du port et à laisser les vases s'assécher.

Il ne reste plus qu'à utiliser une pelle à godet fermé qui déverse la vase sur une trémie laquelle envoie le sédiment dans des camions étanches. C'est la technique innovante qui avait été choisie par le port privé de la Vigne au Cap Ferret, mais l'entreprise avait mal calculé et le barrage de l'entrée du port a cédé. Le dragage n'a pu être effectué. C'est une technique qui nécessite de sortir tous les bateaux et qu'on ferme le port pour un certain laps de temps.



Et la pire technique de dragage, c'est quoi?

Un dragage mécanique en eau avec des pelles à godets ouverts, transport avec des camions bennes qui perdent des sédiments pendant le transport, etc...

Mais ça existe un dragage de ce type?

Oui, ça existe. Le dragage du port d'Arès par exemple. On peut consulter la vidéo ici: <https://www.youtube.com/watch?v=iBZV3v9yh-o>

Voici une photo qui montre que les sédiments sont remis dans la nature, la prochaine marée ou pluie lessivera la plage vers le Bassin.



Parce qu'il faut traiter les sédiments portuaires?

Tout dépend de leur contamination. Il existe 3 niveaux de contamination par rapport à deux seuils: N1 et N2.

En dessous du seuil de contamination N1, c'est neutre et on peut les remettre dans la nature. Entre N1 et N2, de nouveaux tests sont pratiqués pour en évaluer la toxicité et voir quel sera leur destin. Au dessus de N2, immersion dans le milieu naturel interdite, une étude d'impact approfondie est nécessaire avant de choisir une destination alternative.

Quel est le prochain dragage programmé par le SIBA?

Le port de Fontainevieille, autrefois privé, n'a jamais été dragué. Il concentre donc toutes les substances toxiques pour l'écosystème du Bassin, en particulier le Tributylétain ou TBT pesticide utilisé autrefois pour traiter les coques de bateau. Le tableau ci-dessous montre le niveau de contamination des ports en TBT, ce port est placé dans la tranche supérieure.

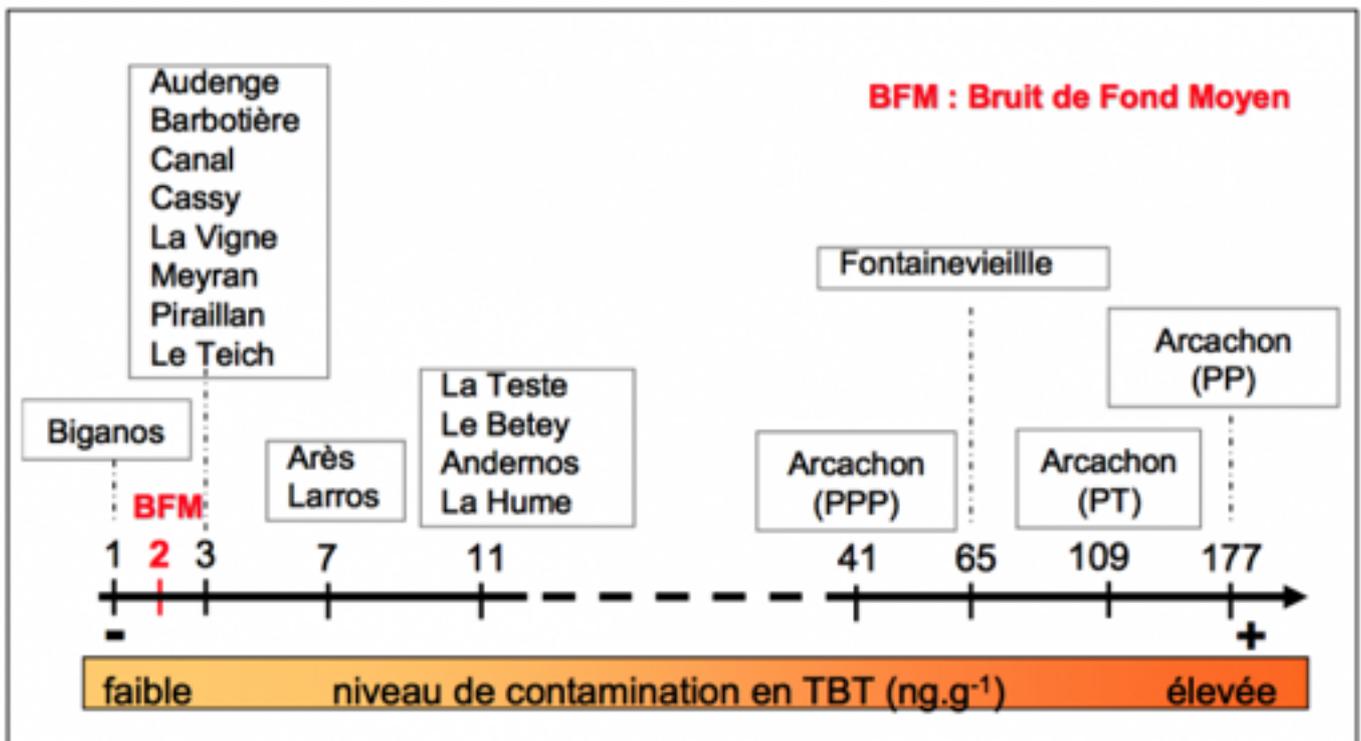


Figure 47: Classification des zones portuaires étudiées en fonction de la qualité des sédiments de surface. Concentration en TBT (ng.g⁻¹) dans les sédiments de surface portuaire.

Il est donc impératif de faire ce dragage selon la technique 2: on ferme le port, on laisse les sédiments décanter, puis on utilise la technique du Port de la vigne avec pelle à godet fermé vers camion citerne étanche, direction un centre de traitement.

REVISION DES PLANS D'URBANISME

Les plans d'urbanisme de la plupart des communes littorales sont en révision. L'information et la concertation avec la population sont obligatoires. Un registre ou chacun peut s'exprimer doit être mis à disposition au service d'urbanisme de la commune. Une fois que le projet sera arrêté par le Conseil Municipal en réunion, il y aura une enquête publique.

Mais dès que le projet sera approuvé par une nouvelle délibération du Conseil Municipal, il sera trop tard pour se faire entendre, à part au Tribunal administratif bien sûr...

PLU d'Andernos

89 ha du Communal passeraient en zone 2AU, ce qui signifie urbaniser toute la zone dans deux-trois ans!

Actuellement, la zone du Communal entre le nouveau cimetière et l'aérodrome est l'objet d'une étude environnementale faune-flore afin de voir s'il est possible d'y construire ou pas. C'est pour cela que le troupeau de mouton ne viendra pas cette année, nous dit-on, bien qu'Andernos ne se résume pas à cette zone...

Les zones à urbaniser

-  **1AU** : Sites de développement où les voies et réseaux existent (à la périphérie immédiate et ont une capacité suffisante) qui sont soumis à OAP
Secteur de Comte, secteur du Page, chemin des Bouviers, chemin des Lapins
-  **2AU** : Site de développement futur fermé à l'urbanisation dont l'ouverture sera conditionnée par l'identification des sensibilités et par une modification du PLU
Secteur du Communal



Une chose semble avoir été oubliée: la présence d'une ancienne décharge fermée en 1992, les déchets ayant été repoussés de façon à former une colline. Actuellement, ils sont cachés sous la végétation mais ils réapparaissent à l'automne.

Des espèces invasives dans vos jardins!

Dans son PLU, la municipalité d'Arès a introduit des préconisations.

Espèces invasives ou nuisibles: sumac de Virginie, amorphe buissonnante, Myriophylle du Brésil, Buddleia davidii, érable négundo, herbe de la pampa, baccharis (cotonniers), canne de Provence, Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon, Jussie, Ailante. Nous y rajouterons le bambou qui peut faire de gros dégâts dans les constructions; **à ne pas introduire (et à détruire si vous en avez)**

Espèces allergènes: bouleau, platane, pariétaire, troène, frêne, charme, noisetier, cyprès et ambroisie, à ne pas planter.

Privilégier les essences locales, rustiques, robustes et adaptées: arbousier, tamaris, pin parasol, pin maritime, chêne pédonculé, chêne tauzin, chêne vert, chêne liège, tilleul.

Exemple: le baccharis (cotonnier) a envahi le milieu naturel (Quinconces)



COUP DE GUEULE!

Il est absolument insupportable de constater que des personnes continuent de prendre le milieu naturel pour une poubelle! Faire enlever ces déchets a un coût pour la collectivité. Si vous êtes témoin du déversement de déchets dans la forêt, relevez les numéros d'immatriculation du véhicule, si vous avez votre portable, prenez une photo et transmettez nous l'information. Nous agirons.



NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Réunion mensuelle

La prochaine réunion mensuelle aura lieu le **10 juin** à 20H30 à la **Maison du Port** à Andernos

Assemblée Générale

Réservez le samedi matin 27 août pour assister à votre assemblée générale suivie d'un apéritif.

Adhésion 2016/Renouvellement de cotisation

C'est maintenant jusqu'au 27 août (date à laquelle doit se tenir notre assemblée générale) si vous ne l'avez pas déjà fait...



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
45 Bd de la Plage 33510 Andernos les Bains * Tel 0556261802
Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com
<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

**BULLETIN
D'ADHESION
2016**

Mes coordonnées

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone..... Email.....

La cotisation de 12 euros ouvre droit à la participation active (votes) à l'assemblée générale de l'association et à l'avantage fiscal prévu à l'article 200 du CGI pour les particuliers et à l'article 238 bis pour les entreprises. Nous acceptons les dons de tout montant par chèque à l'ordre d'Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon. Un reçu fiscal réglementaire vous sera adressé.

Je deviens membre

Actif je verse la somme de 12 euros en espèces par chèque
 Bienfaiteur.....je verse la somme deeuros par chèque

Date.....Signature

Retrouvez nous sur notre site: <http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org>

Ou sur notre groupe Facebook: <https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassinarcachon/>